

**Délégation d'attributions à M. le Maire
Compte rendu des décisions prises**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 38
Nombre de votants : 39*

LE 17 AVRIL DEUX MILLE QUATORZE

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 10 avril 2014 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. LANGLOIS Nicolas, Mme RIDEL Patricia, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, M. WEISZ Frédéric, Mme BUICHE Marie-Luce, M. ELOY Frédéric, Mme AUDIGOU Sabine, M. GUEROUT François, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. VERGER Daniel, Mme ROUSSEL Annette, M. PATRIX Dominique, M. MENARD Joël, M. DESMAREST Luc, M. CAREL Patrick, Mme BOUVIER LAFOSSE Isabelle, Mme AVRIL Jolanta, Mme CLAPISSON Paquita, Mme PARESY Nathalie, Mme LETEISSIER Véronique, M. BUSSY Florent, Mme BUQUET Estelle, M. PAJOT Mickaël, Mme QUESNEL Alice, Mme ANGER Elodie, M. BLONDEL Pierre, M. PETIT Michel, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean, M. BREBION Bernard, Mme JEANVOINE Sandra.

Est absente et excusée : Mme THETIOT Danièle.

Pouvoir a été donné par : Mme THETIOT Danièle à M. GAUTIER André.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Mme ANGER Elodie

.../...

M. Sébastien JUMEL, Maire, expose que les décisions prises depuis la précédente séance du Conseil, en vertu de la délégation d'attributions consentie par délibérations des 4 avril 2008 et 3 février 2009 et 14 mai 2009, sont portées à la connaissance du Conseil Municipal :

→ Stationnement payant - Avenant n°1 à la décision n° 273 relative à l'encaissement des droits de stationnement, portant sur le compte de dépôts des fonds ouvert au nom du régisseur es qualité auprès de la trésorerie Dieppe Municipale,

→ Fourniture de ressources numériques pour la mise en place d'une plateforme de musique en ligne – Titulaire : Société Apach'Netword – Durée : 1 an, renouvelable 3 fois par tacite reconduction et par période de 12 mois – Montant total annuel du marché : 5 420 € HT comprenant la maintenance pour un montant de 1 500 € HT,

→ Décision portant délégation ponctuelle du droit de préemption urbain au profit de l'E.P.F.N. sur le bien sis 20 avenue de la République à Neuville-Lès-Dieppe, section 466 AC n° 611, appartenant à Monsieur et Madame DUBUFRESNIL, au prix de 4 000 € plus les frais d'acquisition (décision n° 262-2013 rapportée)

→ Mise à disposition à titre gratuit de locaux au sein de la halte garderie « les Crayons de couleurs », au rez-de-chaussée de l'espace Françoise Dolto – Bénéficiaire : Maison Jacques Prévert – Durée : du 29 janvier 2014 pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction,

→ Mise à disposition à titre gratuit d'un logement à l'Ecole Sonia Delaunay, Allée des Ormes à Dieppe, dans l'attente de la concession par nécessité absolue de service du logement de fonction situé au cimetière du Pollet, actuellement en cours de réhabilitation – Bénéficiaire : agent municipal, fossoyeur au cimetière du Pollet à Neuville-lès-Dieppe – Coût : Seules les charges en eau, électricité et gaz seront à la charge de l'agent.

→ Avenant n° 1 à la convention n° 13-236 portant sur la prolongation de la mise à disposition d'un garage 8, rue Paul Doumer à Neuville-Lès-Dieppe, dans l'attente des travaux de réhabilitation du garage attribué a la résidence Broglie - Bénéficiaire : gardien de l'école Broglie

→ Avenant n° 4 à la convention de location n° 94-009, portant sur la mise à disposition de la Ville de Dieppe d'une 6^{ème} unité de 5 m2 à l'immeuble Quenouille (locaux sanitaires) – Place Henri Dunant à Neuville-lès-Dieppe., soit une superficie totale des locaux mis à disposition de 581 m2 – Bailleur : Sodineuf Habitat Normand.

→ Convention de louage de locaux (superficie de 203 m2), immeuble Jacques Cœur à Neuville-lès-Dieppe, afin de mettre en place une permanence d'accueil et de médiation-tranquillité dans le quartier de Neuville-lès-Dieppe – Durée : du 1^{er} février 2014 pour une durée de 10 ans – Bailleur : Sodineuf Habitat Normand - Coût mensuel : 417 € hors charges

- ➔ Convention d'occupation de locaux (superficie de 106 m²), immeuble Verrazane, Place Henri Dunant à Neuville-lès-Dieppe, afin d'y accueillir l'association FODENO, centre spécialisé dans la formation continue aux particuliers et entreprises dieppoises, pour y créer un atelier cuisine et restauration – Durée : du 1^{er} janvier 2014 pour une durée de 10 ans – Bailleur : Sodineuf Habitat Normand - Coût mensuel : 500 € hors charges,
- ➔ Avenant n° 1 au marché n° 11.020 portant sur la prolongation du marché de fourniture de denrées alimentaires et de boissons pour les services de la Ville de Dieppe jusqu'au 31 mai 2014 dans l'attente du nouveau marché à mettre en place – Lot n° 2 « boissons non alcoolisées » - Lot n° 3 « boissons alcoolisées » - Titulaire : Société NPN Distribution,
- ➔ Contrat de prêt à titre gratuit d'un véhicule de type électrique, dans le cadre du développement durable – Titulaire : Société Mia Electric SAS – Durée : 27 janvier 2014 au 4 février 2014,
- ➔ Formation « Brevet professionnel de la Jeunesse, de l'Education populaire et du Sport », dispensée gratuitement à un agent de la Ville de Dieppe – Organisme APSJ76 – Durée : 1925 heures, de janvier à juin 2014,
- ➔ Avenant n° 3 au marché n° 09.072 relatif à la location entretien d'un bibliocopieur au service état-civil, portant sur la ventilation des prestations entre les opérateurs Canon France et Océ Finances France De Lage Landen Leasing SAS,
- ➔ Mise à disposition à titre gratuit, de locaux au sein des pôles de services La Fontaine, Camille Claudel et Drakkar, en vue d'organiser les permanences des référents d'insertion professionnelle chargés de recevoir individuellement les jeunes, âgés de 16 à 25 ans – Bénéficiaire : Association « Mission Locale de la Côte d'Albâtre » - Durée : Année 2014,
- ➔ Mise à disposition à titre gratuit, d'une salle au pôle de services La Fontaine, en vue de réaliser des ateliers pour les demandeurs d'emploi - Bénéficiaire : Association « Forjecnor 2000 » - Durée : Année 2014,
- ➔ Mise à disposition à titre gratuit, de l'ancien restaurant du Centre Renoir, dans le cadre d'un festival d'arts plastiques – Bénéficiaire : Association « Culture en brousse » - Durée : du 21 février au 2 mars 2014,
- ➔ Mise à disposition à titre gratuit, d'une salle au pôle Camille Claudel, pour la mise en place de réunions ayant pour objet de promouvoir l'inter-culturalité permettant l'émancipation de la femme – Bénéficiaire : Association « Femmes d'Ici et d'Ailleurs » - Durée : Année 2014,
- ➔ Formation « Brevet d'Aptitude professionnelle d'Assistant animateur Technicien de la Jeunesse et des Sports » pour deux agents de la Ville de Dieppe – Titulaire : Organisme « APSJ76 » - Durée : janvier à juin 2014, pour 1 600 heures de formation par agent – Coût : 7 120 € nets,
- ➔ Intervention d'Huissier pour constater le bon fonctionnement des installations et l'état général du matériel des différents éléments de

stationnement ainsi que pour en dresser l'inventaire, dans le cadre de la délégation de service public confiée à Vinci Park – Règlement de frais à la SELARL François Ceccaldi,

→ Bail de droit commun pour la location d'un local sis 30 bis rue du Chêne Percé à Dieppe pour mise à disposition d'une artiste dieppoise, en vue de mener des interventions auprès des populations dans le cadre de l'action culturelle menée par la Ville de Dieppe – Bailleur : M. Haudecoeur – Durée : 1er février 2014 au 31 janvier 2017 – Montant du loyer mensuel charges comprises : 360 € ainsi que les frais et honoraires de location fixés à 1 100 € TTC,

→ Référé préventif en vue de préserver les intérêts des propriétaires avoisinants dont la Ville de Dieppe dans le cadre d'un programme de construction, menée par la SCCV Quai Sud, représentée par la Sté SAMI PROMOTION, en face de la Place Louis Vitet avant édification d'un immeuble, après les travaux de démolition de l'ex-garage Laffilé – Frais et honoraires d'avocats à la SCP Garraud-Ogel-Laribi,

→ Acte d'assignation devant le Tribunal de Grande Instance - Affaire les Jardins de Blainville – Démolition de deux cours anglaises et réfection du trottoir de la rue Thiers – Règlement de frais d'huissier à Maître Marcel Godefroy,

→ Affaire au pénal (protection fonctionnelle) – Outrages vis-à-vis d'agents de la police municipale lors de la fête de la musique le 22 juin 2013 – Règlement de frais et honoraires d'avocats à la SCP Garraud-Ogel-Laribi,

→ Affaire au pénal – Dégradation de biens publics - Dégâts sur le mur de l'école Michelet le 14 avril 2013, lors d'un accident automobile – Règlement de frais et honoraires d'avocats à la SCP Garraud-Ogel-Laribi,

→ Contrat de maintenance du système de protection antivol de la médiathèque Jean Renoir - Titulaire : Société 3M France – Durée : 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2015 – Coût de la maintenance : 2 247,14 € HT,

→ Avenant n° 1 au contrat n° 12-273 relatif à l'entretien et la maintenance de tableaux de chronométrage du gymnase de la Maison des Sports, portant sur l'installation d'un nouveau matériel dans la salle principale du gymnase de la Maison des Sports, en remplacement de l'ancien matériel, sans incidence financière,

→ Occupation temporaire par la Ville de Dieppe du dépôt de sel de la Direction Interdépartementale des Routes Nord-Ouest, afin de permettre le stockage de fondants – Durée : 3 ans non renouvelable, à compter du 1^{er} mars 2014 – Montant de la redevance annuelle d'occupation : 915 €, soit 6,10 € le m², (décision n° 2013-220 rapportée),

→ Prestation de traduction français – anglais du dépliant promotionnel du Domaine Les Roches – Titulaire : Mme Diane Condon-Boutier - Coût de la prestation : 25 € TTC,

→ Avenant n° 1 à l'accord cadre n° 13.1.215 pour la fourniture de pièces détachées automobiles et autres véhicules – Lot n° 3 « pièces de rechange d'origine pour véhicule Renault », portant sur le changement de dénomination sociale, numéro de Siret, du nouveau nom de la société et compte bancaire, suite à la fusion des sociétés Rédélé et Bray Diffusion Automobile – Titulaire : Bray Diffusion Automobiles,

→ Fourniture de produits d'entretien et de petits matériels pour les services de la Ville de Dieppe – Titulaire : ARGOS Hygiène S.A. – Durée : 1 an, renouvelable 3 fois par période de 12 mois et par tacite reconduction - Marché à bons de commandes dont les montants annuels minimum et maximum sont de 50 000 € HT et 120 000 € HT,

→ Prêt « renouvellement urbain » de 5 700 000 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations – Durée totale du prêt : 20 ans – Taux Effectif Global de la ligne de prêt : 1,84 % - Indice de référence : Livret A – Préfinancement : 36 mois – Périodicité des échéances : trimestrielle,

→ Convention de mise à disposition d'un local de 23 m² situé au 30 bis rue du Chêne Percé à Dieppe, en contrepartie d'interventions culturelles à mener auprès de la population dieppoise – Durée : 1^{er} mars 2014 pour une durée d'un an renouvelable par reconduction expresse – Coût : charges et taxes afférentes au local à la charge du bénéficiaire Mme Bayle Nicole,

→ Mission de coordinateur de la « Sécurité et de la Protection de la Santé » pour les travaux d'aménagement des espaces publics Quartier du Val Druel, suite à la défaillance du coordonnateur SPS initialement retenu – Titulaire : Société DOMIA – Coût de la prestation : 14 208 € HT,

→ Mise en œuvre d'une action d'accompagnement dans le cadre d'un contrat d'apprentissage dans le secteur public avec le groupement d'intérêt public « Formation d'emploi personnes handicapées - FEPH » - Coût : 2 932,80 € TTC,

→ Avenant n° 1 au marché n° 12.028 pour l'acquisition de fournitures de bureau – Lot n° 3 « papier imprimerie et reprographie », portant sur la nécessité de mettre à jour le bordereau de prix suite à des références supprimées ou modifiées – Titulaire : Société Inapa France,

→ Consultations juridiques diverses – Année 2013 (second semestre) – Règlement de frais et honoraires d'avocat à Maître Frédéric Weyl dont le montant global s'élève environ à 2 300 € TTC,

→ Affaire au pénal – (protection fonctionnelle) – Outrages vis-à-vis d'un agent de la police municipale le 14 février 2014 – Règlement de frais et honoraires à la SCP Garraud-Ogel-Laribi, Avocats Associés,

→ Informatisation des crèches et haltes-garderies – Contrat d'assistance et de maintenance du logiciel Concerto – Titulaire : Société ARPEGE – Durée : 1 an à compter du 1^{er} avril 2014, reconductible 4 fois par tacite reconduction par période de 12 mois – Coût de la redevance annuelle : 2 448,50 € HT,

➔ Avenant n° 1 au marché n° 11-207 relatif aux travaux d'aménagement dans l'éco-quartier du Val d'Arquet et à la prolongation de la rue André Saint-Ouen – Lot n° 1 « Voirie – Réseaux divers », portant sur :

- la suppression de la mention du paiement de 50 % à la fin de chaque phase prévue au CCAP (article 3.4.6),

- la modification des délais de fractionnement du chantier prévus au CCTP (article 1.1.2) et le délai d'exécution global,

- l'abandon de la réalisation des pavés en résine et la création en anticipation du réseau des eaux usées et des eaux pluviales en lien avec le projet de constitution d'un carrefour dans le futur prolongement de la rue Pierre Coubertin actuellement en étude,

Titulaire : Eurovia Haute-Normandie – Coût : moins value de 50 074,28 € HT, portant le montant du marché à 469 520,06 € HT (tranche ferme et conditionnelle comprises),

➔ Avenant n° 1 au marché n° 13.136 relatif aux travaux pour la résidentialisation et l'aménagement des espaces publics du quartier du Val Druel, portant sur la nécessité de préciser les délais d'exécution du marché, soit 22 mois et 2 jours pour la période de préparation – Lot « Mobilier, Maçonnerie, Clôtures » - Titulaire : Entreprise Minéral Service,

➔ Stationnement payant – Régie de recettes - Avenant n° 2 à la décision n° 273-2013 portant sur la modification du montant mensuel maximum d'encaissement fixé à 83 000 €,

➔ Château-Musée – Contrat d'exploitation de distributeurs de boissons – Titulaire : Société Appro D.A.- Durée : 1 an renouvelable par tacite reconduction pour des périodes d'un an, ne pouvant excéder 12 ans – Coût : eau et électricité pour le fonctionnement des appareils à la charge de la Ville,

➔ Mise à disposition à titre gratuit d'une salle au Pôle de services « Camille Claudel » au Val Druel – Bénéficiaire : Association « Femmes d'Ici et d'Ailleurs » - Durée : du 1^{er} février 2014 jusqu'au 31 décembre 2014 (décision n° 16-2014 rapportée),

➔ Travaux de peinture, revêtements muraux et revêtements de sols pour l'entretien courant des bâtiments de la Ville – Marché à bons de commandes pour des montants annuels minimum et maximum de 20 000 € HT et de 200 000 € HT – Titulaire : Entreprise Herbelin – Durée du marché : 21 mars 2014 au 30 juin 2015,

➔ Avenant n° 1 au marché n° 13-389, relatif à l'assurance statutaire du personnel de la Ville de Dieppe, précisant les modalités de règlement des appels à cotisation, soit une assiette de la cotisation établit à 14 129 918,13 € et un montant de l'appel à cotisation fixé à 152 603,11 €, avant régularisation, – Titulaire : Groupement Gras Savoye,

➔ Réalisation d'une étude urbaine sur le site d'un terrain avenue Jean Jaurès avec l'aménagement d'un carrefour avenue Jaurès et Rue Léon Rogé à Janval (suivi de la délibération n° 25 du Conseil Municipal du 23 Mai 2013) – Coordonnateur du groupement de commandes : Habitat 76 - Titulaire : Groupement conjoint En Act Architecture / Soderef / SEEBAT Ingenierie –

Durée : 3 mois – Coût de la prestation : 14 990 € HT (Habitat 76 : 7 495 € HT, Ville de Dieppe : 7 495 € HT),

→ Action culturelle « Mémoire de quartier 2014 » - Ateliers d'écrivains saison 2, accompagnant le Programme de Renouveau Urbain (PRU) sur les quartiers de Neuville-lès-Dieppe et du Val Druel – Titulaire : Association « La Lorgnette » - Conditions financières : 7 500 € TTC,

→ Action culturelle « Mémoire de quartier 2014 » - Vues de ma fenêtre saison 2, accompagnant le Programme de Renouveau Urbain (PRU) sur les quartiers de Neuville-lès-Dieppe et du Val Druel – Titulaire : Association « La Lorgnette » - Conditions financières : 7 300 € TTC,

→ Location de structures modulaires (Bungalows, sanitaires publics et postes de secours) – Titulaire : Société TVSM (Transports Viltard Services Modulaires) – Durée : 1 an, renouvelable 3 fois par tacite reconduction par période de 12 mois - Marché à bons de commande dont les montants annuels minimum et maximum sont de 3 000 € HT et 25 000 € HT,

→ Consultations juridiques diverses pour le 1^{er} semestre de l'année 2013 – Règlement de frais et honoraires d'Avocat à Maître François Garraud dont le montant global s'élève à environ 500 € TTC,

→ Avenant n° 1 au marché n° 13.252 relatif à la mission de maîtrise d'œuvre pour le prolongement de la rue Pierre de Coubertin à Neuville-Lès-Dieppe, portant sur la modification des prestations prévues dans l'opération, afin de réaliser en anticipation les réseaux humides souterrains du futur carrefour entre la rue Saint-Ouen et la future rue Pierre de Coubertin – Coût prévisionnel des travaux : 612 000 € HT pour une prestation de maîtrise d'œuvre de : 12 852 € HT – Titulaire du marché : Groupement En Act Architecture et Soderef,

→ Intervention d'huissier – Règlement de frais à la SCP Alexandre-Arrivé, huissiers de justice associés, pour dresser un constat de l'état des lieux actuel dans l'enceinte du complexe balnéaire « Le Carré »,

→ Consultations juridiques diverses pour le 2^{ème} semestre de l'année 2013 – Frais et honoraires d'Avocat à Maître François Garraud dont le montant global s'élève à environ 720 € TTC (décision n° 2014-49 rapportée),

→ Mise à disposition à titre gratuit, de locaux situés dans l'ancienne auberge de jeunesse, rue Louis Fromager à Saint-Aubin-Sur-Scie – Bénéficiaire : Association TOURISCLUB – Durée : 1 an à compter du 1^{er} mars 2014, renouvelable 1 fois par période identique,

→ Avenant n° 1 à la convention de louage n° 2014-11 de locaux en rez-de-chaussée de l'immeuble Verrazane – Place Henri Dunant à Neuville-Lès-Dieppe, portant sur l'intégration des consommations d'eau dans les provisions sur charges mensuelles - Bailleur : Sodineuf Habitat Normand,

→ Régie à simple autonomie financière du Domaine « Les Roches » - Contrat de maintenance et d'exploitation des Hotspots Wi-Fi – Titulaire : Société Wi-

connect – Durée : 1 an, à compter du 1^{er} janvier 2014, reconductible de manière expresse pour la même période et pour une durée maximale de 3 ans – Coût annuel 2014 : 160 € HT,

➔ Mise à disposition à titre gratuit, de locaux sis immeuble Verrazane – Place Henri Dunant à Neuville-Lès-Dieppe – Bénéficiaire : Association FODENO – Durée : 3 ans renouvelable expressément par période identique et dans la limite de 12 années – Conditions : gratuité accordée jusqu'à la rentabilité des activités de l'association en matière de restauration, à l'appui d'un bilan financier annuel demandé à l'association - charges, impositions et taxes afférentes aux locaux réglés par l'association.

☞ Après avoir entendu les précisions apportées par M. le Maire aux questionnements de :

- M. Jean BAZIN, sur le contrat d'exploitation de distributeurs de boissons installés au Château-Musée de Dieppe,

- M. Bernard BREBION, sur le mode de désignation des avocats de la Ville de Dieppe, sur les nouveaux locaux mis à disposition de FODENO et le sort réservé aux locaux que l'association occupait à proximité de l'école Pierre Curie.

Le Conseil Municipal prend acte de ce porter à connaissance.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**Pour extrait certifié conforme au registre
Le Maire de la Ville de Dieppe,
Sébastien JUMEL**

**Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée
Réception en Sous-Préfecture :**

Publication :

Notification :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire
--